

Membres présents : Mmes Hélène LUTZ, Régine SIFFER,
MM. Loïc GUYADER, Mathieu BURRUS, Jean-Marc HEINRICH,
Claude DEMANGE, Marc MASSON, Yves MARCOT, Charles
HUBER, Thierry DIETZ.

Membres absents : M. Alexandre KRAUTH donne procuration à M. Thierry DIETZ
M. André SCHILLINGER donne procuration à M. Claude DEMANGE

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu les articles 2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Mme Régine SIFFER, secrétaire de séance.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 mars 2019

Le compte-rendu de la séance du 12 mars 2019 est adopté à l'unanimité des conseillers présents.

3. Rue du Vieil Etang : renforcement réseau incendie

M. le Maire indique que des travaux de renforcement du réseau d'eau sont nécessaires rue du Vieil Etang et dans le chemin rural (qui se situe en prolongation de cette rue) pour la mise en conformité de la défense incendie.

Ce renforcement permettra la mise en place d'une bouche d'incendie à proximité de la ferme LEMAITRE (activité reprise par Mme HEBERLE Mathilde) et de la zone Ac du Plan Local d'Urbanisme.

Le renforcement du réseau d'incendie étant une dépense à la charge de la commune, il présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise SPEYSER pour un montant HT de 8 953 € (soit 10 743.60 € TTC).

Parallèlement à ces travaux, il soumet également au Conseil Municipal un devis du cabinet de géomètres Schaller-Roth-Simler pour un montant de 750 € HT (soit 900€ TTC) pour une reconstitution de limites (bornes) sur une partie des rues de l'Altenberg, Vieil Etang et dans le chemin rural en prolongation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de solliciter l'entreprise SPEYSER pour la réalisation des travaux de renforcement du réseau d'eau de la rue du Vieil Etang et dans le chemin rural en prolongation pour un montant HT de 8 953 € (soit 10 743.60 € TTC) afin d'assurer la défense incendie de cette partie de la commune,
- accepte le devis du cabinet de géomètres Schaller-Roth-Simler pour un montant de 750 € HT (soit 900 € TTC),
- autorise M. le Maire à signer ces devis et l'ensemble des pièces relatives à ces décisions.

Ces montants seront inscrits dans le budget 2019.

4. Subventions 2019

a) Subventions aux associations

M. le Maire rappelle aux personnes présentes le nouveau règlement adopté dans la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2014 concernant les versements des subventions.

Il signale que depuis le 1^{er} janvier 2015, les subventions ne sont plus attribuées automatiquement pour les associations déclarées qui ont leur siège sur Neuve-Eglise/Hirtzelbach. Il appartient désormais à l'association et à elle seule d'en faire la demande sur présentation d'un dossier de subvention.

Un courrier a été envoyé à chacune d'entre elles au mois de novembre 2018. La demande de subvention devait être déposée en Mairie pour le 15 février 2019. Quatre associations communales ont présenté un dossier.

Deux types de subventions (indépendantes l'une de l'autre) peuvent être sollicités :

- l'une pour le fonctionnement général de l'association (forfait de 35 €) et,
- la seconde pour une participation exceptionnelle à une action particulière (manifestation, travaux, achat d'équipement, etc...). Le montant sera défini par le Conseil Municipal selon les pièces justificatives et la nature de l'aide sollicitée.

Sur proposition de M. le Maire et des commissions «finances» et «vie associative» réunies le 19 mars 2019, le Conseil Municipal décide d'allouer à l'unanimité les différentes subventions annuelles de 2019 aux différents organismes et associations comme suit :

Associations sur Neuve-Eglise/Hirtzelbach :

Nom de l'association	Subvention fonctionnement	Subvention sur projet	Total
AGF	35 €	Achat armoire (150 €) Animations enfants 2018 avec un total de 50 participants (150 €)	335 €
Décibulles	35 €	/	35 €
Chorale Ste Cécile	35 €	/	35 €
TNE	35 €	/	35 €

Associations cantonales :

Nom de l'association	Subvention fonctionnement
Association l'Aspérule	641 €
Club Vosgien	50 €

Société d'Histoire du Val de Villé	50 €
Association Maison du val de Villé	50 €
Association la Steigeoise	50 €

Autres organismes :

Nom de l'association	Subvention fonctionnement
Croix-Rouge	50 €
La Prévoyance Routière	50 €
Fondation du Patrimoine	75 €

b) Autres demandes de subventions

M. le Maire présente au conseil municipal la demande de participation financière :

- de l'Association Régionale «l'Aide aux Handicapés Moteurs» à Strasbourg et
- de l'Ecole de Management de Strasbourg pour une mission humanitaire «cycles et solidarité EM».

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas donner une suite favorable aux deux demandes de subventions précitées.

5. Vote des taxes

M. le Maire présente aux conseillers municipaux un tableau analysant l'évolution des différentes recettes fiscales et des dotations de ces dernières années. Ces chapitres sont analysés au regard des charges de fonctionnement et d'investissement.

Compte-tenu de la baisse des dotations imposée par l'Etat et considérant la nécessité de consolider les marges financières de la collectivité, notamment son taux d'autofinancement, tout en tenant compte d'un contexte économique et social difficile, il présente aux membres du Conseil Municipal une simulation d'augmentation des taux de la fiscalité directe locale calculée sur la base de l'état de notification de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, un débat avec des échanges contradictoires et argumentés s'en sont suivis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 6 voix pour : Mme LUTZ, MM. RENGERT, GUYADER, BURRUS, HUBER, MARCOT.
- 4 voix contre : Mme SIFFER, MM. DEMANGE, HEINRICH, MASSON.
- 3 abstentions : MM. DIETZ, KRAUTH (vote par procuration), SCHILLINGER (vote par procuration).

- décide de fixer comme suit les taux des impôts locaux pour l'année 2019 :

	Taux 2018	Taux votés pour 2019
Taxe d'habitation	11.56 %	12.14%
Taxe foncière bâti	7.51 %	7.89 %
Taxe foncière non bâti	60.57 %	63.60 %

6. Budget 2019

Sur proposition de M. le Maire et de la commission «finances» réunie le 19 mars dernier, le Budget Primitif 2019 est adopté à l'unanimité comme suit :

BUDGET PRIMITIF	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	691 717.83 €	691 717.83 €
dont : - virement à la section investissement	C/023	241 190.34 €
- excédent antérieur reporté	C/002	332 817.62 €
Section d'investissement	546 345.74 €	546 345.74 €
dont : - déficit d'investissement reporté	C/001	57 495.74€
- virement de la section fonctionnement	C/021	241 190.34 €
TOTAL :	1 238 063.57 €	

7. Espace socioculturel (salle des fêtes) :

- Tarifs de location :

Sur proposition de la commission «VIE ASSOCIATIVE» réunie le 19 mars 2019, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (M. DIETZ), approuve les tarifs de location de l'Espace Socioculturel (*Salle des Fêtes*) applicables à compter du 1^{er} juin 2019 par l'Association Culture et Loisirs (gestionnaire des locations) :

	Privés Neuve -Église	Extérieur commune	Associations Neuve-Église Mai Juin Juillet Août Septembre	Associations Neuve-Église Autres mois
Grande salle	250 €* 	360 €* 	200 €	134 €
Salle de réunion	75 €	75 €	Compris	Compris
Salle de réunion + Local technique extérieur	95 €	95 €	Compris	Compris
Location obsèques (avec bar)	50 €	50 €	-	-
Caution unique	500 €	500 €	500 €	500 €
Chauffage / électricité	Réel	Réel	Réel	Réel

* Les frais de gestion sont inclus dans le tarif.

Pour les associations, un forfait pour frais de gestion de 72€ est demandé en sus, pour des locations de durée dépassant la semaine.

Utilisation de la salle de réunion par les associations locales hors weekend : 130 € par année + frais

Chaque association communale bénéficie d'une location gratuite par an.

Les assemblées générales des associations communales et intercommunales (club vosgien, associations patriotiques, société d'histoire, association forestière de la Vallée de Villé, etc.) bénéficient d'une location gratuite par an du lundi soir au jeudi soir.

Une réunion à caractère caritatif est gratuite

Vaisselle par tranche de 50 personnes	50 €
---------------------------------------	------

- Propositions de modification du règlement intérieur.

Suite à la réunion de la commission «VIE ASSOCIATIVE» du 19 mars dernier, M. le Maire propose de modifier le règlement intérieur pour le titre V (prescriptions de la sous-commission départementale de la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP-IGH) et le titre VI (tarifs de location des salles de l'Espace Socioculturel) comme suit :

- Titre V – article 12 (suite à la visite périodique du 22 octobre 2018 et des prescriptions de la sous-commission départementale de la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP-IGH du 07 février 2019).

PRESCRIPTIONS de la sous-commission départementale de la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP-IGH en date du 07 février 2019 suite à la visite périodique du 22 octobre 2018 :

- 1 - Veiller à déverrouiller l'ensemble des portes en présence du public (CO 45).
- 2 – Veiller au respect de la réaction au feu des matériaux employés pour les décors lors des représentations (L56).
- 3 – Assurer, lorsque l'établissement est ouvert au public, la présence permanente d'un membre du personnel ou d'un responsable, apte à prendre les premières mesures de sécurité et à alerter les secours si besoin (MS57).
- 4 – Veiller à ne pas placer la poignée de portage des extincteurs à plus de 1.20 mètre du sol (MS 39).
- 5- Faire procéder annuellement, en cours d'exploitation, par des techniciens compétents, aux opérations d'entretien et de vérification des installations et équipements techniques de l'établissement (chauffage, gaz, éclairage de sécurité, installations électriques, appareils de cuisson, extincteurs, système de sécurité incendie) et justifier de leurs exécutions, en tenant à jour un registre de sécurité (R 123-51 du CCH).

- Titre VI – tarifs de location des salles de l'Espace Socioculturel

- ° La remise des clés se fait le vendredi et la restitution le lundi matin en accord avec le gestionnaire.
- ° chaque association communale bénéficie d'une location gratuite par an.
- ° les assemblées générales des associations communales et intercommunales (club vosgien, associations patriotiques, société d'histoire, association forestière de la Vallée de Villé, etc.) bénéficient d'une location gratuite par an du lundi soir au jeudi soir.
- ° une réunion à caractère caritatif est gratuite

	Privés Neuve -Église	Extérieur commune	Associations Neuve-Église Mai Juin Juillet Août Septembre	Associations Neuve-Église Autres mois
Grande salle	250 €*	360 €*	200 €	134 €
Salle de réunion	75 €	75 €	Compris	Compris

Salle de réunion + Local technique extérieur	95 €	95 €	Compris	Compris
Location obsèques (avec bar)	50 €	50 €	-	-
Cautions uniques	500 €	500 €	500 €	500 €
Chauffage / électricité	Réel	Réel	Réel	Réel

* **Les frais de gestion sont inclus dans le tarif.**

Pour les associations, un forfait pour frais de gestion de 72€ est demandé en sus, pour des locations de durée dépassant la semaine.

La location se fera à titre onéreux avec la signature d'une convention de location avec le gestionnaire.

Utilisation de la salle de réunion par les associations locales hors weekend : 130 € par année + frais

Vaisselle par tranche de 50 personnes	50 €
---------------------------------------	------

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité moins une abstention (M. DIETZ) ces modifications du règlement intérieur et autorise M. le Maire à signer le règlement intérieur modifié (annexe 1). Il prendra effet à compter du 1^{er} juin 2019.

8. Divers

Mise en place de bornes de collecte de biodéchets par le SMICTOM :

M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'un mail concernant le déploiement des bornes de collecte de biodéchets sur le ban communal. Le SMICTOM informe la commune qu'un socle en dur est nécessaire pour fixer chaque benne et que ces travaux ne seront pas pris en charge par le SMICTOM (coût estimé à 570 € TTC par point de collecte).

En raison de ce coût supplémentaire à charge de la commune, le Maire va prendre contact avec le SMICTOM pour l'installation d'une borne uniquement à l'arrière de la salle des fêtes (et non 3 comme envisagé ultérieurement sur la commune).

Aire de jeux Hirtzelbach :

M. le Maire fait part aux membres présents d'un courrier de riverains de la rue des Fontaines à Hirtzelbach concernant les désagréments subis par l'augmentation de la fréquentation et du trafic vers l'aire de jeux. Il a rencontré à ce sujet les services de la gendarmerie et une réunion des commissions communales «SECURITE» et «VOIRIE COMMUNALE» est programmée.

Plus aucun point n'étant abordé, la séance est levée à 23h15.

Pour copie conforme,
Neuve-Eglise, le 05 avril 2019
Le Maire,
Roland RENGERT.

